



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL **D'ACTION SOCIALE**

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU **28 FEVRIER 2023**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 sous la présidence de Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente.

Sont présents : Mme FILIPPELLI – Mme HILLEBRAND – Mme THIL - Mme ZINS – Mme KANICZ - Mme MULLER-GULDNER - Mme OUSGA

Absents excusés : M. MULLER (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – Mme SCHLICKLING

Le quorum prescrit étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour est examiné comme suit :

Point N°1

Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Point N°2

Délégation accordée à Madame la Vice-Présidente concernant l'attribution des secours urgents

Les administrateurs sont informés des attributions de secours intervenus en faveur de 42 familles en situation de précarité pendant la période du 24/11/2022 au 17/02/2023.

- Tickets services :	1270,00 €
- Tickets services énergie :	160,00 €
- Espèces :	140,00 €
 - TOTAL :	 1570,00 €

Nombre de familles orientées vers la Conférence Saint Vincent de Paul par le C.C.A.S. durant cette période : 51

Point N°3

Dossier de demande d'aide financière

Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Monsieur Z est célibataire sans enfant à charge. Il bénéficie d'une retraite d'un montant de 682,33 €. Monsieur rencontre d'importants problèmes de santé et a délaissé sa gestion budgétaire. En 2021, Monsieur a atteint l'âge de la retraite mais n'a pas entrepris les démarches pour en bénéficier, il s'est donc retrouvé sans ressources. A ce jour, Monsieur n'a pas fait valoir tous ses droits. La conseillère sociale de CDC Habitat l'accompagne pour faire les démarches. Lorsque ses droits retraite de base ont été régularisés, il a perçu un rappel de 6000 €, ce qui a engendré auprès de la CAF une diminution considérable d'APL (montant

actuellement versé de 27€). Monsieur a une dette locative de 671,70 € et sollicite le C.C.A.S. pour une aide financière. Après avoir entendu toutes les explications de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration accordent à l'unanimité une aide de 200€ versée directement au bailleur.

Point N°4

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) (annexe 1)

Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

L'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un ROB, élaboré sous la responsabilité du président du C.C.A.S., portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

Les missions du C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires, définies par la loi et des missions facultatives que son conseil d'administration a défini dans le règlement élaboré en 2014. Il anime une *action générale* de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Même si les liens avec la commune de rattachement sont très étroits, le C.C.A.S. a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un conseil d'administration, un personnel et un budget propre, dont l'équilibre est assuré par une subvention versée par la commune.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** du C.C.A.S. est inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration. Il doit permettre aux administrateurs d'appréhender les éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir et constitue une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique. Il instaure également une discussion au sein de l'assemblée délibérante en s'appuyant sur un **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**. Ce ROB est, comme son nom l'indique, un rapport faisant état des orientations budgétaires du C.C.A.S. en vue de l'établissement du budget primitif.

Suite au débat, les membres du Conseil d'Administration :

- **Ont pris acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire** relative à l'exercice 2023 selon les modalités prévues par le règlement intérieur et sur la base du rapport annexé à la délibération,
- **Autorisent Monsieur le Président** à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Point n° 5

Financement des Chantiers d'Insertion – Convention à intervenir avec l'A.S.B.H.

Mme Rose FILIPPELLI, Adjointe au Maire :

Le C.C.A.S. traite les projets de budget 2023 relatifs aux chantiers d'insertion sociale et professionnelle que l'A.S.B.H. mène sur notre commune ainsi que les conventions à signer.

- 1- **Reconduction pour l'année 2023 du chantier d'insertion pour une durée d'un an ayant pour objet des travaux environnementaux et d'aménagement. Vingt personnes en grande difficulté sont concernées dont maximum quatre jeunes relevant de la Mission Locale.**
- 2- **Reconduction, pour l'année 2023, du chantier jeunes mené par l'A.S.B.H. en partenariat avec la Mission Locale du Bassin Houiller. Il concerne huit jeunes de moins de 26 ans.**

Le C.C.A.S. confie à l'A.S.B.H. la mission d'assurer la gestion administrative et financière du budget de fonctionnement. L'A.S.B.H. aura également une mission de coordination, d'encadrement des participants au chantier, et assurera le suivi quotidien de l'opération.

En contrepartie, le C.C.A.S. apportera son soutien logistique par les conseils d'agents professionnels, ainsi que la mise à disposition de locaux et des équipements nécessaires.

Le budget du chantier relatif aux travaux environnementaux et d'aménagement est estimé à 399 500,00 €.

La participation du C.C.A.S. est évaluée à 53 000 €.

Le budget du chantier jeunes est estimé à 168 500,00 €.

La participation du C.C.A.S. est évaluée à 58 000 €.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Conseil d'Administration :

- **autorisent Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer les différentes conventions avec l'A.S.B.H.,**
- **autorisent le versement des subventions correspondantes pour les deux chantiers à l'A.S.B.H.**

**Tous les points de l'ordre du jour étant examinés,
Madame la Vice-Présidente, lève la séance à 17 h 30**

ANNEXE 1



Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2023



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Éléments contextuels
 - Contexte national
 - Contexte local
3. L'évolution des dépenses
4. Les recettes



1. Préambule

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des C.C.A.S.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par cette loi concerne le C.C.A.S. puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédents le vote du budget.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

2. Éléments contextuels

- 
- ▶ En juin 2022, la hausse des prix des produits alimentaires a été de 5,7% sur un an selon l'INSEE, un niveau jamais observé depuis quarante ans.
 - ▶ Cette augmentation pèse plus particulièrement sur les foyers modestes et les plus précaires et notamment les personnes fréquentant les structures d'aides alimentaires.
 - ▶ La hausse des prix de l'énergie a fortement impacté les familles relevant des minima sociaux.

- 
- ▶ Le soutien financier de l'État est indispensable.
 - ▶ Depuis 2018, un chèque énergie est distribué, une fois par an, au printemps au 6 millions de ménages les plus modestes.
 - ▶ Pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, en 2022 s'y est ajouté un chèque exceptionnel s'élevant de 100 à 200 € selon les revenus et la composition du foyer.
 - ▶ L'année 2022 a montré une forte augmentation des demandes d'aides alimentaires et des aides à l'énergie instruites pas le C.C.A.S.

CONTEXTE LOCAL

Nombre d'habitants de Hombourg-Haut en 2022

6344

Nombre de demandeurs d'emploi
sur la commune en mars 2021

623

Nombre d'enfants suivis par le DRE fin 2022

87

Les missions du C.C.A.S. : assurer la mise en œuvre de la politique de la ville en matière d'action sociale

Le C.C.A.S. développe différentes activités et missions légales et facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Aides sociales légales : aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap

Aides sociales facultatives : aides alimentaires, aides financières, subventions associations caritatives, mission locale, financement chantier d'insertion...

Actions en faveur des Séniors : organisation et programmation de diverses animations ayant comme objectifs prioritaires de rompre l'isolement, d'inciter les personnes à sortir de leur domicile (repas, thé dansant, actions de prévention...)

Actions en faveur des familles, des femmes : participation à l'opération Octobre Rose.

- 
- ▶ Dispositif de Réussite Educative : ce dispositif a pour vocation de soutenir les enfants qui rencontrent des difficultés sur les plans social, éducatif ou scolaire et de construire, en étroite collaboration avec leurs parents, des parcours personnalisés et adaptés à chaque situation.

Le C.C.A.S. développe différentes activités et missions légales et facultatives orientées vers les populations concernées.

Les séniors

- Accompagnement dans les démarches
- Fête des séniors
- Actions de prévention

Les jeunes

- DRE

Les femmes

- Actions de prévention

Les personnes en précarité

- Soutien financier
- Accompagnement
- Ecoute
- Orientation

Les familles

- Aide à la parentalité

Insertion

- Chantiers d'insertion
- Bourse au permis
- FAJ

Soutien aux associations caritatives

3. L'évolution des dépenses

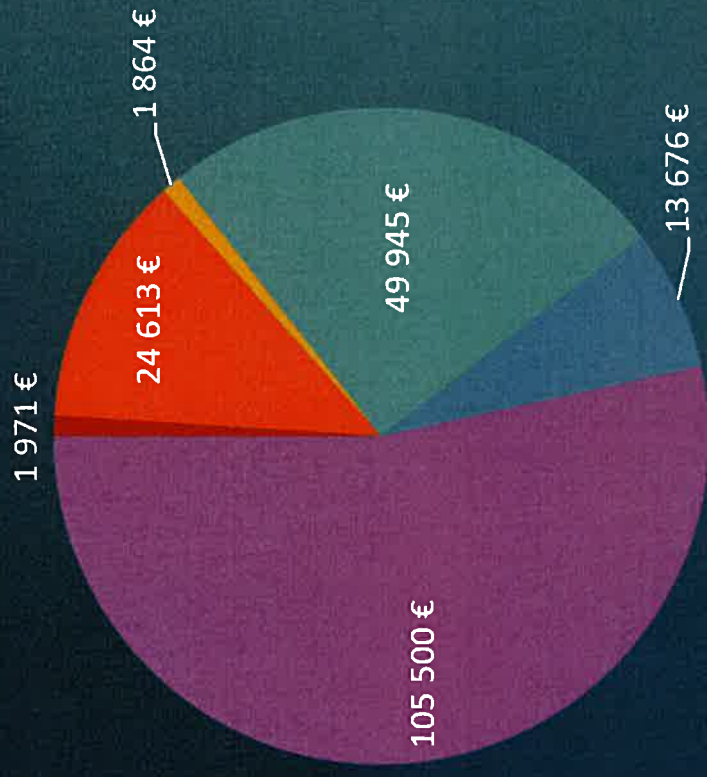
Secours attribués en 2022

Secours alimentaires (sous forme de tickets service et d'espèces)	5 490 €
Secours accordés par le Conseil d'Administration	2 240,04 €
TOTAL	7 730,04 €

Nombre d'interventions en 2022

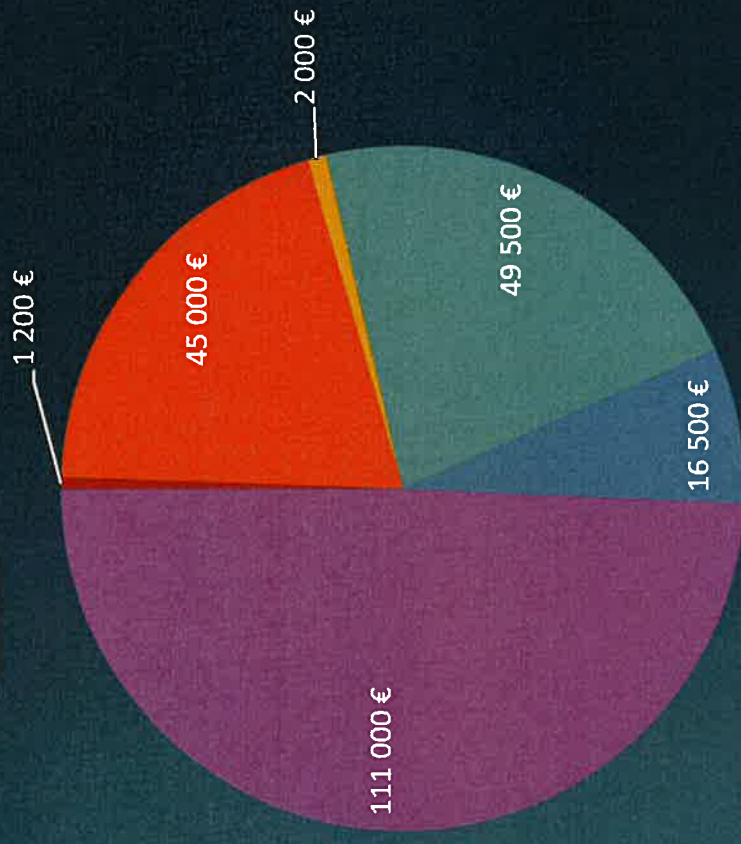
Secours alimentaires	167
Secours en CA	11
Orientations vers la Conférence Saint Vincent de Paul	124
Orientations vers le Secours Catholique	7
Orientations vers la Croix Rouge	2
TOTAL	311

Dépenses réelles CA 2022



- Administration Générale
- DRE
- Actions Femmes / Familles
- Actions Séniors
- Aides et Subventions
- Chantiers d'insertion

Dépenses prévisionnelles 2023



- Administration Générale
- DRE
- Actions Femmes / Familles
- Actions Séniors
- Aides et Subventions
- Chantiers d'insertion

Les recettes

Recettes prévisionnelles 2023

